Discriminations : racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie et haine anti-LGBT

Fiche méthode

(EMC 5e · Lutter contre les discriminations : racisme, antisémitisme et haine)

La démarche pour analyser une situation de rejet

1. Je décris les faits. Qui dit ou fait quoi, envers qui, en public ou non ?

2. Je nomme le rejet. Qui est visé, et à cause de quoi : origine (racisme), Juifs (antisémitisme), Roms et gens du voyage (antitsiganisme), étrangers (xénophobie), orientation sexuelle ou identité de genre (haine anti-LGBT), poids (grossophobie) ?

3. J'explique le mécanisme. Réduire à une identité, hiérarchiser, bouc émissaire, complot, déshumanisation.

4. Je dis ce que dit la loi. Parole publique : injure, diffamation, provocation (loi de 1881, loi Pleven) ; négation d'un crime contre l'humanité (loi Gayssot) ; acte : discrimination ; infraction commise à cause de l'identité : circonstance aggravante.

5. Je propose une réaction. Témoin : ne pas rire, dire non, soutenir, alerter. Victime : preuves, plainte, association.

Le réflexe — ces rejets visent ce qu'une personne est, jamais ce qu'elle a fait : on peut critiquer une idée ou une religion, pas les personnes pour ce qu'elles sont.

Cas 1 · Rappels de 6e

Réflexe — le rejet vise-t-il ce que la personne a fait, ou ce qu'elle est ?

Exemple. Des élèves refusent qu'une camarade arrivée d'Ukraine joue avec eux « parce qu'elle n'est pas d'ici ».

Elle n'a rien fait : on la rejette pour son **origine**. C'est contraire à sa dignité (DUDH, 1948) et à la CIDE, qui protège tout enfant sans distinction d'origine. Répété, ce rejet devient un harcèlement.

Attention — ne pas partager les croyances de quelqu'un est permis ; le rejeter à cause d'elles ne l'est pas.

Cas 2 · Nommer le rejet

Réflexe — qui est visé, et à cause de quoi ?

Exemple. Sur un parking, un automobiliste crie à deux femmes qui se tiennent par le bras : « Allez vous cacher ! »

Elles sont visées à cause de leur **orientation sexuelle** supposée : c'est de la **lesbophobie**, une forme de haine anti-LGBT ; l'orientation sexuelle est un critère protégé par la loi.

Attention — la loi protège l'appartenance « vraie ou supposée ».

Cas 3 · Le mécanisme

Réflexe — réduire, hiérarchiser, accuser, imaginer un complot, déshumaniser ?

Exemple. « Si les loyers montent, c'est à cause des étrangers. »

Un groupe est rendu responsable d'un problème qui a d'autres causes : c'est un **bouc émissaire**, au service de la **xénophobie**.

Attention — les « races » humaines n'existent pas : le Code pénal dit « prétendue race ».

Cas 4 · Ce que dit la loi

Réflexe — parole publique, négationnisme, acte, ou infraction aggravée ?

Exemple. Un livre vendu en ligne affirme que le génocide des Juifs n'a jamais eu lieu.

Contestation d'un crime contre l'humanité (négationnisme) : loi **Gayssot** du 13 juillet 1990, jusqu'à 1 an de prison et 45 000 € d'amende.

Attention — débattre de l'histoire ou critiquer une religion reste permis.

Cas 5 · Situer une commémoration

Réflexe — je relie la date à l'événement.

Exemple. Pourquoi la journée contre la discrimination raciale a-t-elle lieu le 21 mars ?

En souvenir du massacre de **Sharpeville** (Afrique du Sud), le 21 mars 1960 : la police tue 69 manifestants opposés à l'apartheid. L'ONU crée la journée en 1966.

Attention — 27 janvier → Auschwitz ; 16 juillet → Vel d'Hiv ; 2 août → génocide des Roms.

Cas 6 · Réagir

Réflexe — je ne ris pas, je dis non, je soutiens, j'alerte.

Exemple. Dans un vestiaire, un élève lance une insulte homophobe à un camarade ; tout le monde rit.

Ne pas rire ; dire « c'est homophobe, arrête » ; rester près du camarade visé ; prévenir le professeur d'EPS ou la CPE. Le camarade peut porter plainte et se faire aider par une association.

Attention — on répond avec des mots, jamais par une insulte.

Les pièges

- Croire que le racisme ne vise que la couleur de peau : il peut viser toute origine.
- Confondre critiquer une religion (permis) et haïr ses croyants (puni s'il y a injure, provocation ou acte).
- Croire que les « races » humaines existent parce que le mot figure dans la loi.
- Confondre la loi Pleven (1972, provocation à la haine) et la loi Gayssot (1990, négationnisme).
- Penser que « c'était pour rire » efface une injure.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).